

Département
ALLIER
Arrondissement
MONTLUCON
Commune
LA PETITE MARCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 31 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le mercredi trente et un mars à dix neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Didier IMBERT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Présents : IMBERT Didier – TRIPIER Roger – AUCOUTURIER Marie-Ange – DEVEAUX Olivier - LESCURAT Jérémy – LAROCHE Patrick – NORRE Bernadette – DUCHIER Laurent – LAMERRE Hervé

Absents excusés : MOLINA Pierre, RODRIGUES DO CARMO Eric

Secrétaire de séance : AUCOUTURIER Marie-Ange.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

Projet du pont de St Pardoux :

Le maire expose au conseil municipal les éléments financiers relatifs au projet de reconstruction du pont de St Pardoux et les difficultés d'ordre budgétaire rencontrées par la commune. Malgré le vote récent d'un accord de principe, le conseil doit maintenant décider si la commune s'engage dans ces travaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'abandonner le projet de construction du pont.

Révision du taux d'imposition de la taxe foncière :

Le maire expose au conseil municipal les difficultés à équilibrer le budget prévisionnel 2021. A l'issue du rendez vous avec les services fiscaux à MONTLUCON, il apparaît que la seule solution consiste en l'augmentation des taux d'imposition. Des simulations ont été faites et le conseil sera amené à se prononcer sur cette augmentation lors du vote du budget dans les semaines à venir.

Location du logement au dessus de la mairie :

Le maire fait part au conseil municipal qu'une jeune étudiante a sollicité la location du logement à compter de ce jour (31/03/2021).

Le conseil accepte à l'unanimité la location du logement à cette personne dans les conditions tarifaires votées antérieurement soit un loyer mensuel de 300 € hors charges.

Enquête d'utilité publique parc éolien d'Evaux les bains :

Le maire expose au conseil que l'enquête d'utilité publique est ouverte et que l'affichage réglementaire a été effectué conformément à l'arrête du préfet de la Creuse.

Le conseil accepte le projet par neuf voix pour et une voix contre.

Questions diverses :

Démarchage société VALECO :

Le maire expose au conseil que la société spécialisée dans les énergies renouvelables VALECO a démarché la commune pour présenter le potentiel éolien du territoire communal. Une zone située au sud du bourg entre « Le gentieux » et « Le monteil » présenterait des caractéristiques favorables à l'installation d'un parc éolien. Les propriétaires des terrains situés sur cette zone risquent d'être sollicités par la société. Si ces derniers acceptaient le projet, le conseil serait amené à se prononcer.

Zone Natura 2000 :

Un classement en zone « natura 2000 » de la vallée du cher côté département de l'Allier est actuellement à l'étude. La vallée étant déjà classée côté Creuse, le projet est apparu logique aux services compétents. Un agent de l'ONF viendra prochainement nous présenter ce projet et le conseil sera ensuite amené à se prononcer à ce sujet.

Site internet :

Le site internet de la commune, entièrement conçu par notre conseiller Hervé LAMERRE, est opérationnel depuis déjà plusieurs semaines.

La séance est levée à 21H30.

Le maire

Didier IMBERT

